



# Martinique Formation Holding

*La sécurité ne s'improvise pas*



## PROGRAMME DE FORMATION PONTIER /ELINGUEUR

Ref.FPE42301

### Désignation de la formation

L'article R4323.55 du code du travail stipule que « la conduite des équipements de travail mobile automoteur et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation devra être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire ».

Il appartient donc au chef d'établissement d'assurer une formation et de délivrer une autorisation de conduite au salarié qu'il affecte à l'activité pontier.

### Objectif de la formation

- Connaître les règles de conduite et de sécurité relatives à la conduite des palans, ponts roulants, portiques
- Pouvoir obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur conformément à la recommandation CNAM R 423
- Etre capable de réaliser les différents élingages dans les règles de l'art en toute sécurité.

### Public

Toutes personnes devant conduire ou guider un pont roulant et prendre en charge l'élingage sans avoir jamais suivi de formation à la sécurité dans ce domaine et présentant les aptitudes médicales requises.

### Modalité d'accès à la formation

- Apte médicalement
- Avoir 18 ans minimum
- Etre muni des équipements de protection individuelle (EPI): tenue de travail, gants et chaussures de sécurité.
- Tout renouvellement doit être justifié par la présentation de l'attestation de formation précédente

### Nombre de stagiaire minimum, maximum par session

De 1 à 6 personnes.

### Durée de la formation

1 à 3 jours en fonction du niveau du stagiaire

## **Programme de la formation**

### **Formation théorique**

#### **REGLEMENTATION ET TEXTE DE LA SECURITE**

- ✓ Les obligations légales :
  - Textes relatifs aux ponts roulants, portiques ; Le décret du 2 décembre 1998, Art. R 4323-55 à 57
  - La recommandation R 423
- ✓ Les responsabilités morales, civiles et pénales

### ***PONTIER***

#### **Présentation des palans, monorail, potences, ponts roulants, portiques**

- Définitions
- Les différents mouvements
- Terminologie des appareils
- Les différents types de commande des appareils
- L'installation électrique
- Les dispositifs de sécurité

#### **Notions de physique et unités utilisées en levage**

- Masse
- Force
- Poids
- Moment

#### **Règles de conduite et de sécurité relatives aux ponts roulants**

- Avant l'utilisation
- Pendant la manoeuvre des charges
- Après l'utilisation
- Lors de pannes et de travaux d'entretien
- Consignes de sécurité
- Les gestes de commandement

### ***ELINGUEUR***

#### **Notions élémentaires de statique**

- Etude des forces
- Système soumis à l'action de 2 et 3 forces extérieures
- Le centre de gravité

### Techniques d'élingage

- Les mouflages
- Application des mouflages à l'élingage
- Répartition des efforts dans un élingage à 3 et 4 brins
- Les angles formés par les brins
- Techniques d'élingage
- Méthode de travail pour un levage équilibré
- Retournement des charges

### Appareux de levage

- Les élingues
- Les accessoires de levage
- Critères de réforme

### Palonniers

- Descriptif
- Stabilité des palonniers
- Conseils d'utilisation
- Critères de réforme.

### *Formation pratique*

#### Prise en main de l'appareil (connaissance des commandes, des réactions de l'appareil)

- Parcours à vide
- Rattrapage du balancement de la charge
- Levage des charges
- Application des gestes de commandement
- Manutention de précision

### Modalité pédagogique

La partie théorique est développée en salle en utilisant les moyens adaptés à la diffusion des diaporamas pédagogique mais également à la projection de support vidéo afin de présenter des situations de travail auquel les candidats seront exposés

Vidéo projecteur pour la diffusion des diaporamas pédagogique pour la partie théorique (vidéo-projecteur, tableau blanc, paperboard...).

Suivi d'exercices pratique terrain en respectant une progression pédagogique adaptée au niveau de chacun en adéquation avec la recommandation R 423 de la CNAMTS.

### Lieu de la formation

Les formations théoriques s'effectueront à :

- Martinique formation holding

- L'entreprise du salarié

En accord avec l'entreprise cliente.

### **Modalité d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation, et le cas échéant de l'examen**

- Test théorique : QCM suivant la fiche d'évaluation des connaissances théoriques annexes 3.1 de la recommandation R423 de la CNAMTS
- Test pratique : En adéquation avec les exercices imposés par la recommandation R423 de la CNAMTS.

### **Formalisation à l'issu de la formation**

- Attestation de formation nominative avec résultats aux examens de l'évaluation des acquis.
- Autorisation de conduite pré rempli si réussite aux examens.

### **Responsable pédagogique**

Monsieur RUSTER Julien

### **Animateur de formation**

Formateur expérimenté